

Province de LIEGE  
Arrondissement de WAREMME  
COMMUNE DE FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER



## **CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUIN 2009.**

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 30 juin 2009 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Jacques ALLARD, Carole NACHTERGAELE, Marie-Rose THIRIONET, Echevins  
Germain VOSSEN, Jean-Luc LUYTEN, Brigitte ROBERT, Thierry KNAPEN, Louis STREEL, Jean-François MISSAIRE, Baudouin LEGROS, Maurice VANDERVELDEN, Conseillers  
Danielle JACOB, Secrétaire communal

### **Séance publique.**

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20 H.

Il signale la présence parmi le public des membres du Conseil communal des enfants, venus suivre les travaux du Conseil, et les félicite pour l'intérêt qu'ils montrent pour la Commune et le travail des mandataires.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu à ce jour aucune demande de point complémentaire dans les conditions requises par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Toutefois, il a reçu une demande signée par Messieurs Vossen et Missaire concernant le stationnement de la rue de la Gare. Monsieur le Bourgmestre propose d'inscrire ce point en fin d'ordre du jour, sans que cela puisse donner lieu à une décision. Les Conseillers qui ont déposé la demande pourront donc s'exprimer comme ils le souhaitent.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

#### **2. Communications de Monsieur le Bourgmestre.**

Monsieur le Bourgmestre informe Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- De la réponse de Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique du Gouvernement Wallon, en date du 19 juin 2009 et reçue le 25 juin à l'administration communale, concernant le remplacement d'un Conseiller communal. Chaque Conseiller qui le souhaite peut obtenir copie de ce courrier, dont Monsieur le Bourgmestre donne lecture.
- De la réponse du même Ministre à une citoyenne de notre Commune, qui réclamait contre l'absence de note explicative jointe à l'avertissement-extrait de rôle de la taxe communale sur les immondices. Monsieur le Ministre indique en substance que l'absence de cette note n'a aucune conséquence en matière de recouvrement des taxes, et rappelle que 2009 est la première année de mise en application de la nouvelle législation, ainsi que toutes les difficultés auxquelles les Communes ont été confrontées dans ce contexte. Certaines Communes ont dû envoyer des notes explicatives incomplètes car elles ne disposaient pas de tous les renseignements utiles. Une copie de ce courrier est également à la disposition des Conseillers qui le souhaitent.
- De l'approbation, sans modification, par le Collège Provincial, du compte pour l'exercice 2008 de la Fabrique d'église de Roloux. Les règles comptables appliquées par la Fabrique semblent donc être adéquates.

**S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.**

### **3. Escompte de subside pour l'achat de la sucrerie.**

Monsieur le Bourgmestre précise que cet escompte est destiné à permettre au Receveur de disposer effectivement des liquidités nécessaires pour payer le prix de la vente à l'actuel propriétaire. Il est en effet probable que l'acte de vente sera soumis très prochainement au Conseil communal, et il est indispensable de pouvoir liquider le prix rapidement après la conclusion de l'acte par le Comité d'Acquisition d'Immeubles. Le subside régional a été octroyé, mais les modalités de liquidation ne sont pas encore fixées.

Cet escompte ne sera mis en œuvre qu'en cas de nécessité, et ne donnera lieu au paiement du taux d'escompte que s'il n'est pas possible de débloquer en temps utile les fonds prévus par une convention avec la Région Wallonne et Sowafinal, qui va également être soumise bientôt au Conseil communal. Pour rappel, la Commune a déjà conclu la convention concernant le financement des travaux. S'agissant d'une procédure de financement exceptionnelle et inédite, la mise en œuvre pourrait connaître un peu de retard. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil de décider d'escompter le subside si cela s'avère nécessaire.

Monsieur Vossen demande quel est le taux d'escompte.

La Secrétaire lui répond que ce taux n'est pas encore connu, et que ce sera celui applicable au jour où il sera éventuellement fait appel à l'escompte.

Monsieur Vandervelden demande à quelle date l'acte de vente sera conclu.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que cette date n'est pas encore fixée, et, qu'en outre, les vacances arrivent pour certains services concernés.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil de décider l'escompte du subside promis ferme pour l'achat de la sucrerie.

**A l'unanimité, le Conseil décide d'escompter le subside promis ferme pour l'achat de la sucrerie.**

#### **4. Achat de mobilier pour la salle du Conseil.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Travaux pour qu'elle expose ce point.

Madame l'Echevin indique que ce mobilier sera constitué de 6 tables d'une hauteur de 72 cm et de largeurs différentes selon l'endroit où elles seront placées, ainsi que de 14 chaises de réunion et de 4 chaises empilables. Les tables seront revêtues d'un matériau ayant l'apparence du bois de bouleau et auront des pieds en métal de couleur grise. Les chaises seront revêtues de simili cuir de couleur gris moyen et auront également des pieds en métal gris. Le marché est estimé à 5.000 €, le crédit est disponible, la procédure négociée est prévue par le cahier des charges, et le fournisseur du MET sera consulté.

Le choix de ce mobilier a été fait avec l'objectif de disposer de meubles durables, pratiques, confortables et faciles à entretenir.

Monsieur Vossen suggère de faire appel à la firme qui a fourni les meubles du CPAS.

Madame Nachtergaele répond que ce sera fait.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'adopter le cahier des charges.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges pour l'achat de mobilier pour la salle du Conseil.**

#### **5. Réfection de diverses voiries.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Travaux pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de la réfection de

- La rue Bronckart
- La rue de Momalle, entre le carrefour de la pharmacie et le n° 60/62
- La rue de Voroux, de la rue du Postillon à la rue de la Chapelle
- la rue de la Station, entre le passage à niveau et la pharmacie
- la rue de Lexhy, de la sucrerie jusqu'à la limite avec Grâce-Hollogne
- et d'une dalle de béton à remplacer rue de Jeneffe.

Techniquement, il s'agira essentiellement d'enlever le revêtement hydrocarboné existant, d'une partie de la fondation si nécessaire, de la mise en œuvre d'une nouvelle fondation en empierrement le cas échéant, d'une couche de liaison et de reprofilage en hydrocarboné et

d'un enduit superficiel bicouche. D'autres travaux annexes sont aussi prévus, comme la remise à niveau de trapillons et le remplacement, si nécessaire, de bordures et filets d'eau.

Le chantier est estimé globalement à 160.000 €, dont 50.000 € de subside provenant de la Région Wallonne. La procédure est l'appel d'offres général. La réfection sera plus importante qu'un simple « schlammage », et surtout plus durable.

Madame l'Echevin précise qu'en ce qui concerne la rue de Horion, qui était dans les priorités, il y a encore cinq permis d'urbanisme en cours pour des constructions. Il est donc préférable d'attendre la fin de ces constructions pour ne pas devoir rouvrir la route après les travaux de réfection.

Monsieur Missaire demande des précisions pour l'autre tronçon de la rue de Voroux, celui qui est le plus abîmé.

Madame Nachtergaele lui répond que ce tronçon sera réparé avec le subside provenant du fonds TGV, avec l'accord des gestionnaires de ce fonds, ce qui n'est pas la même chose que les travaux prévus ici.

Monsieur Missaire demande si un filet d'eau est prévu pour le tronçon concerné par les travaux prévus ici.

Madame Nachtergaele lui répond par la négative, l'évacuation des eaux sera prévue dans le cadre de l'autre partie de la rue de Voroux, avec le Remembrement.

Monsieur Vossen signale que le subside de 50.000 € n'est pas inscrit dans les modifications budgétaires, alors qu'on pouvait déjà l'inscrire maintenant.

Monsieur Allard lui répond qu'il attend d'avoir une certitude sur ce subside pour l'inscrire.

Madame Nachtergaele ajoute qu'il y a encore beaucoup de réparations à faire, mais on ne peut pas tout réaliser en une fois.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges pour la réfection de plusieurs voiries.**

## **6. Cession à titre gratuit à la Commune d'un Chemin – Adoption du projet d'acte de cession.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il s'agit du Chemin de la Phosphatière, et que le projet d'acte porte les mentions indispensables. La cession est bien gratuite et la Commune ne paiera que les frais d'enregistrement, qui, dans ce cas de cession pour cause d'utilité publique, sont très réduits. Il précise également et à toutes fins utiles que le Notaire instrumentant a été choisi par les cédantes.

Il propose au Conseil d'adopter le projet d'acte qui lui a été soumis pour permettre à la procédure de continuer.

Monsieur Vossen attire l'attention sur la nécessité de prévoir des prescriptions urbanistiques précises pour les habitations qui seront construites à cet endroit, en raison des galeries de phosphate.

Monsieur le Bourgmestre profite de cette occasion pour signaler que la rampe d'accès qui avait été créée sur le terrain voisin pour accéder aux champs par un autre endroit que le chemin cédé, a été rebouchée.

Madame Nachtergaele explique aux Conseillers de quoi il s'agit.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le projet d'acte de cession à titre gratuit à la Commune du Chemin de la Phosphatière.**

## **7. Règlement de police relatif au stationnement rue de la Chapelle.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la rue de la Chapelle fait l'objet d'une réfection complète, et qu'il s'indique donc de préserver l'état de cette voirie et de ses accessoires le plus longtemps possible.

En conséquence, et aussi pour limiter les nuisances pour les riverains, une interdiction de stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes est prévue sur le tronçon soumis à réfection. Il convient en effet de prendre des mesures préventives dès à présent et de ne pas attendre de devoir réclamer des dommages et intérêts aux responsables de dégâts prévisibles dans les prochains mois.

Cette mesure permet aussi d'assurer une meilleure visibilité à la circulation motorisée et de retarder le plus possible l'apparition d'obstacles. Le but de la subvention régionale pour la réfection de cette voirie était la protection des usagers faibles, et non des véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Monsieur Missaire demande si le stationnement en saillie sur le trottoir est autorisé rue de la Chapelle. Si ce n'est pas le cas, il demande de prévoir une zone de stationnement, avec empiérement, à hauteur des habitations voisines du n° 13, pour dégager la bande de circulation. Il demande aussi de placer des bacs à fleurs à l'entrée de la rue, parce que les coussins installés ne sont pas suffisants à son avis.

Madame Nachtergaele lui répond que la zone de stationnement est prévue et sera réalisée. Des bacs à fleurs sont aussi prévus à plusieurs endroits de la Commune.

Monsieur Missaire demande si des panneaux ont été prévus pour signaler le rétrécissement de la voirie et pour réduire la vitesse à cet endroit. Il propose de signaler le rétrécissement, la priorité de passage et d'instaurer une zone 30 sur cette distance, parce que certains usagers n'ont pas de trottoir.

Monsieur Allard estime que cela fait beaucoup de panneaux et qu'on ne pourra plus les distinguer.

Monsieur le Bourgmestre estime qu'il ne faut pas, en créant une zone 30, créer un engorgement de la circulation jusqu'à la Grand Route. Plusieurs mesures sont déjà prises, et elles vont réguler automatiquement la vitesse. Néanmoins, cela pourra être revu lors du prochain Conseil.

Monsieur Missaire explique la difficulté de passage pour les véhicules agricoles et les camions de collecte des immondices.

Monsieur le Bourgmestre lui indique qu'on a pris note des remarques et qu'il aura une réponse à la prochaine séance, puisqu'on donne toujours suite aux remarques intelligentes.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'adopter le règlement de stationnement proposé.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le règlement de stationnement rue de la Chapelle.**

## **8. Compte communal pour l'exercice 2008.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur l'Echevin des Finances pour qu'il présente ce point.

Monsieur Allard explique que les éléments à retenir des comptes sont les suivants :

**Pour l'ordinaire**, le résultat budgétaire de l'exercice donne un boni de 631.831 € avec des engagements reportés de 54.425 €, ce qui donne un résultat comptable de l'exercice de 686.257 €

A titre d'information, et pour faire plaisir aux amateurs de statistiques, les résultats budgétaires des années précédentes étaient respectivement de 603.703 € pour 2007, 387.092 € pour 2006, 239.195 € pour 2005.

**Pour l'extraordinaire**, le résultat budgétaire de l'exercice présente un boni budgétaire de 79.425 € avec des engagements reportés de 621319 €, soit un résultat comptable de l'exercice de 700.744 €.

Le résultat budgétaire global de l'exercice est donc positif et s'élève à 711.257 €

Monsieur l'Echevin profite comme chaque année de l'exposé de ces comptes pour renouveler son appel aux autorités régionales, et leur demander une fois de plus de donner aux communes les moyens de couvrir les nouvelles charges qui leur sont imposées, en clair que les décideurs soient aussi les payeurs.

Ces remarques étant faites, il faut savoir que, comme il a déjà été dit les années précédentes, les comptes ne sont que le reflet du budget voté pour 2008 et des modifications

budgétaires réalisées en cours d'année. Il ne s'agit pas ici, d'en discuter le contenu, tout loisir en est laissé aux Conseillers lors des discussions sur le budget, mais d'en arrêter la présentation d'un point de vue comptable.

Monsieur Vossen fait remarquer qu'un placement de trésorerie a été réalisé pour 500.000 €.

Monsieur Allard lui répond que, depuis que le Ministre Courard distribue des subsides, ceux-ci arrivent plus vite sur le compte communal. On a donc la possibilité de placer momentanément de l'argent. De plus, il n'y a pas de déficit au CPAS, puisque le Receveur a pris un accord pour verser les dotations de manière à éviter tout manque de liquidités, ce qui fait que la trésorerie se porte mieux. Toutefois, ces sommes ne sont pas destinées à alimenter une « chaussette », mais bien à être dépensées. C'est avec ces montants qu'il faut payer les routes, par exemple.

Monsieur le Bourgmestre fait remarquer à cette occasion qu'on a tenu parole et qu'on démolit les bâtiments de l'école de Fexhe avant le 1<sup>er</sup> septembre. Il félicite toutes les personnes qui ont rendu possibles ces travaux : les Conseillers, la Commission de l'enseignement, et en particulier les ouvriers communaux qui sont venus travailler le dimanche pour atteindre cet objectif.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le compte pour l'exercice 2008.

**Par 11 voix pour et 1 abstention** (Monsieur Vandervelden, qui n'a pas participé à la gestion communale en 2008), **le Conseil adopte le compte pour l'exercice 2008.**

## **9. Modifications budgétaires pour l'exercice 2009.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur l'Echevin des Finances pour qu'il présente ce point.

Monsieur Allard explique que ces modifications ont pour but, comme la loi le prévoit, d'une part, l'intégration dans le budget initial de l'exercice du résultat du compte 2008 et d'autre part l'adaptation des crédits selon les nécessités prévisibles.

### **Au service ordinaire**

La modification porte sur une augmentation des recettes de 166.587 € et une augmentation des dépenses pour 70.533 € soit un solde positif de 465.220 € pour l'exercice 2009.

Les modifications en dépenses proviennent principalement d'un prélèvement de l'ordinaire pour l'extraordinaire, d'une augmentation de certains frais de fonctionnement liés à l'informatique, l'entretien de l'éclairage public, une institutrice supplémentaire .....

En ce qui concerne les recettes, le poste principal est le résultat du compte

### **Au service extraordinaire**

La modification porte sur une augmentation des recettes de 149.450 € et une augmentation des dépenses de 163.710 € soit un solde de 95.473€.

Il s'agit comme d'habitude d'adapter les crédits de dépenses en fonction de l'avancement des dossiers d'investissement, de recettes, d'emprunts et subsides pour des travaux, achats et

honoraires pour différents dossiers comme la sucrerie, la gare, les écoles, le matériel informatique etc....

Monsieur Vossen constate une augmentation de l'entretien de l'éclairage public.

Monsieur Allard lui répond qu'on avait enlevé ce poste du budget initial, parce qu'on espérait que le gestionnaire de réseau prendrait ces frais en charge, mais cela n'a pas été le cas. Le coût a donc été répercuté aux Communes, parce que le gestionnaire de réseau n'a pas pu augmenter ses tarifs.

Monsieur Vandervelden constate une augmentation des subsides à l'article 762. Il demande de quels subsides il s'agit.

Monsieur Allard lui répond que ce sont différents subsides, par exemple pour les colombophiles, les fêtes, le jogging, etc. Aucun subside seul n'est important, mais le montant est globalement en augmentation.

Monsieur Vandervelden signale un calcul qui lui semble incorrect à l'extraordinaire, une addition qui lui paraît erronée.

Monsieur Allard lui répond qu'il s'agit d'exercices différents et que, si on enlève les crédits reportés, le total est correct.

Monsieur Vandervelden demande d'où vient l'augmentation de 16.000 € pour la voirie.

Monsieur Allard lui répond que cela provient du fonds TGV, que la somme totale a été répartie et l'article divisé. Les 16.000 € seront imputés à la rue de la Chapelle.

**A l'unanimité, le Conseil adopte les modifications budgétaires pour l'exercice 2009.**

#### **10. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mai 2009.**

N'ayant reçu aucune demande de modification, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mai 2009 tel que transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 26 mai 2009.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Vossen pour qu'il expose ses griefs concernant le stationnement rue de la Gare, et rappelle que ce sujet ne pourra donner lieu à aucune décision.

Monsieur Vossen cède la parole à Monsieur Missaire.

Monsieur Missaire estime que le marquage au sol réalisé rue de la gare ne correspond pas à ce qui a été décidé lors d'une réunion sur place. Il cite les éléments non conformes du marquage : un emplacement est réalisé devant la Poste, alors qu'une interdiction de

stationnement était prévue ; la bande de stationnement est trop étroite pour y garer les voitures, et une bande est trop longue.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que l'entrepreneur a été informé que, si les modifications ne sont pas réalisées, il ne sera pas payé.

Monsieur Missaire propose de modifier le marquage selon les éléments qu'il dépose dans un projet de délibération.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que le marquage a été réalisé pour faciliter le passage des machines agricoles.

Monsieur Vossen estime que les modifications proposées permettent ce passage.

Monsieur le Bourgmestre indique que le règlement sera modifié le cas échéant pour tenir compte de ces remarques.

Monsieur Missaire propose que l'emplacement litigieux devienne un emplacement pour handicapés, et rappelle qu'un passage pour piétons devrait être prévu rue de la Gare, à la distance réglementaire du carrefour.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il est d'accord sur tous les points, sauf le dernier, parce qu'un passage piéton à cet endroit est dangereux en raison de la vitesse des véhicules qui viennent de la Grand Route.

Madame Nachtergaele ajoute qu'un passage pour piéton trop près du carrefour est dangereux, mais que s'il est trop loin, il ne sera pas utilisé.

Monsieur Missaire propose de supprimer le stationnement devant la Poste.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il demandera à un expert en matière de sécurité routière de donner son avis avant de prendre une décision.

Madame Nachtergaele précise que l'entreprise est déjà prévenue que la largeur de la bande de stationnement doit être modifiée, et que l'entreprise a signalé qu'elle viendrait réparer.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'on profitera du passage de l'entreprise pour corriger le marquage trop long après le ralentisseur.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21H.

Huis clos.

## **1. Personnel.**

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de mettre à jour les indemnités téléphoniques pour le personnel communal, suite à la convention conclue avec Proximus. Les

montants des abonnements sont adaptés, mais les montants des communications sont inchangés.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette mise à jour.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les nouveaux montants des indemnités téléphoniques du personnel communal.**

Monsieur le Bourgmestre indique ensuite que des négociations syndicales devront intervenir dans les prochaines semaines, notamment pour la modification du traitement de la Secrétaire, suite au décret du 30 avril 2009 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il propose donc de reconstituer la délégation de la Commune en qualité d'employeur, et demande s'il y a des candidats pour l'opposition.

Il invite donc les Conseillers à se prononcer sur la composition suivante :

- M. le Bourgmestre
- Mme Nachtergaele
- M. Vossen

**A l'unanimité, le Conseil désigne Madame Nachtergaele, Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Vossen comme représentants de la Commune pour les négociations syndicales futures.**

## **2. Personnel enseignant.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin de l'Enseignement pour qu'elle présente ce point.

Madame l'Echevin précise qu'il s'agit de ratifier l'octroi d'une interruption partielle de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps, demandée par Madame Nathalie FOCCROULLE, institutrice maternelle, pour l'année scolaire 2009-2010.

**A l'unanimité, le Conseil ratifie l'octroi de l'interruption partielle de carrière à Madame N. FOCCROULLE pour l'année scolaire 2009-2010.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 21.15H.